Seine-Saint-Denis
LE DÉPARTEMENT

LYCÉE [ALBERT SCHWEITZER]

LE RAINCY

le premier lycée construit en Seine-Saint-Denis

N° 40

Seine-Saint-Denis

UN [LYCÉE] POUR LA BANLIEUE NORD-EST

En 1930, le département de la Seine compte 21 lycées. Seuls les lycées de Vanves, Sceaux et Neuilly-sur-Seine sont situés en banlieue. La construction de nouveaux lycées hors de Paris devient une priorité pour le recteur de l'académie de Paris.

Les sites pressentis (Sèvres, Asnières, Vincennes, Montreuil) excluent le nord de Paris en raison de son caractère industriel et la ville de Saint-Denis, à même d'y prétendre eu égard à sa population (100 000 habitants), n'a alors pas de projet précis.
15 ans plus tard, en 1944, la Ville du Raincy prend l'initiative de solliciter le ministre de l'Éducation nationale pour la création d'un lycée d'État de garçons. Outre l'absence de collège et de lycée dans la région est-nord-est de la banlieue parisienne, la Ville invoque les nombreux moyens de transports qui en facilitent l'accès.

Le Plan d'aménagement de la région parisienne de 1939 a réservé dans la partie ouest de la ville un espace libre boisé de 60 000 m² sur lequel en 1944 seuls 15 000 m² sont réservés pour l'implantation du lycée. Le caractère résidentiel de cette commune, où l'implantation d'établissements industriels classés a été exclue lors de sa création en 1869, et le magnifique espace boisé retenu pour l'installation du futur établissement dans la partie ouest de la ville, offrent des garanties d'hygiène évidentes.

C'est ce même site qui avait été identifié dès 1942 par le conseil municipal quand il fut question de construire deux collèges (filles et garçons) suite à la loi du 15 août 1941 sur la transformation des écoles primaires supérieures en collèges. Pour des raisons budgétaires, la Ville opta en définitive pour le lycée ; la construction, l'entretien et le fonctionnement étant intégralement pris en charge par le ministère de l'Éducation nationale.

1. Emplacement du futur lycée et des moyens d'accès, 1944
16 villes représentant un total de 228 895 habitants sont situées à une distance n'excédant pas 6 km de la ville du Raincy.

UNE [ANNEXE] DU LYCÉE PARISIEN CHARLEMAGNE

En 1945, la décision est prise de créer au Raincy un lycée annexe du lycée Charlemagne de Paris. L'annexe se transforme ensuite en lycée autonome inauguré en 1959.

La création d'annexes de lycées parisiens perdura pendant presque vingt ans et concerna pour le seul département de la Seine-Saint-Denis les villes de Villemomble (annexe du lycée Buffon puis Chaptal) en 1946, Montreuil (annexe du lycée Voltaire) en 1956, ou encore Saint-Denis (annexe du lycée Jacques Decour) en 1957. Le choix du lycée Charlemagne, un des plus anciens de Paris créé en 1804, est motivé par le fait qu'il attire, de par sa situation géographique à l'est de la capitale, de nombreux élèves de la banlieue est-nord-est de Paris. En octobre 1945, 220 élèves font leur première rentrée scolaire au sein de l'annexe du lycée Charlemagne.

Le lycée expérimente des classes dites « nouvelles », reprenant les principes d'une pédagogie où l'apprentissage se fait à partir d'une participation active des élèves. Autre nouveauté : sa mixité. Filles et garçons suivent les cours dans des locaux provisoires et notamment dans deux pavillons d'habitation des anciennes propriétés, les pavillons « Fleck » et « Ribeyrolles », en attendant l'édification d'un nouvel établissement.

Le 1er juin 1950, après expropriation des terrains pour cause d'utilité publique par ordonnance du 3 octobre 1946, la répartition entre l'État et la Ville se fait de la façon suivante : 42 725m² pour l'État, réservés à la construction du lycée et 10 500 m² conservés par la Ville.
Le chantier, en trois tranches, débute en 1954 et, en 1956, alors que les élèves prennent possession des premières salles. L'annexe du lycée Charlemagne devient le lycée d'État du Raincy.

2. La première 6e nouvelle, 1945-1946
M. Christmann (1er rang, centre), professeur agrégé de sciences naturelles, directeur du lycée de 1945 à 1956, puis proviseur de 1962 à 1967.

3. Pavillon Ribeyrolles (bâtiment II, voir Plan de construction)

[RAYMOND PETIT], ARCHITECTE

Collaborateur et disciple de Paul Tournon, Raymond Petit est l'architecte du lycée du Raincy.

Né en 1905 à Paris, Raymond Petit est issu d'une famille de commerçants que rien ne prédestinait à l'architecture. Sa rencontre avec Paul Tournon pendant la première guerre mondiale fut déterminante. A 15 ans, il entre dans l'agence de cet éminent architecte (Église du Saint-Esprit à Paris, Église Notre-Dame-des-Missions à Épinay-sur-Seine) et y resta jusqu'à la fin des années 1940.
De ces années passées au sein de l'agence où « sous la conduite du patron, s'élaboraient les projets de toutes natures, certains de taille, toujours intéressants, souvent captivants », R. Petit apportera un témoignage éclairant (*Paul Tournon Architecte 1881-1964*).
P. Tournon l'encourage en 1922 à suivre des études d'architecture. Brillant étudiant, plusieurs fois récompensé (Prix Redon, Prix Rougevin et Prix Godeboeuf), il obtient le diplôme d'architecte avec la mention Très bien en 1935.

En 1942 il est reçu 2e ex æquo au prestigieux concours des Architectes des Bâtiments civils et des Palais Nationaux. En sa qualité d'architecte « ordinaire » puis « en chef » des BCPN, R. Petit sera rattaché à différents ministères, assurera la charge et l'entretien des biens nationaux, et obtiendra quelques commandes publiques. « Excellent collaborateur […] tant pour ses qualités techniques que par sa parfaite compréhension du rôle de l'architecte » (Léon Azema, architecte de l'hôpital Avicenne à Bobigny).
« D'une discrétion déconcertante » (P. Tournon), le lycée du Raincy constitue donc un précieux témoignage du talent de ce maître d'œuvre. C'est aussi son projet le plus personnel.

4. Pavillon pontifical
Réalisé par Paul Tournon pour l'Exposition internationale des Arts et Techniques dans la vie moderne à Paris en 1937. R. Petit serait l'auteur du clocher d'une hauteur de 75 m.

5. Raymond Petit (à gauche en haut), Gustave Umbdenstock et Paul Tournon (au centre en haut), sans doute à l'occasion d'une fête d'atelier vers 1930.

UNE ARCHITECTURE [RESPECTUEUSE] DU SITE

Raymond Petit réussit un véritable tour de force en tirant parti des différentes contraintes qui lui furent imposées. Il garda toujours à l'esprit le cadre exceptionnel au sein duquel devait s'implanter son projet et chercha par de nombreux moyens à créer un rapport privilégié entre le site et le lycée.

Le site choisi par la Ville pour l'implantation du nouvel établissement est exceptionnel et il ne pouvait être question de le dénaturer. D'une surface de quatre hectares, il s'agit d'une partie du parc de l'ancien château du Raincy aujourd'hui disparu. Tout d'abord jardin à la française attribué à André Le Nôtre, il est transformé à l'anglaise au XVIIIe siècle et se voit agrémenté d'un vaste lac (pièce d'eau de l'orangerie du château) et d'essences d'arbres exotiques.

7. Salle de travaux pratiques de chimie

Le projet, conçu à partir de 1949, échappa de peu au schéma type définit en 1952 par le ministère de l'Education nationale. En revanche, l'architecte avait « intérêt à consulter les Instructions ministérielles du 28 janvier 1949 » (Extrait du programme).
Une conception compacte fut donc privilégiée, visant au regroupement de l'ensemble des locaux d'enseignement dans un même édifice long de plus de 200 mètres, complété par huit bâtiments (restaurant scolaire, gymnase, habitations du personnel…).

6. Gymnase-salle des fêtes (bâtiment H voir Plan de construction)

Après avoir envisagé l'implantation du bâtiment d'enseignement au-dessus du lac, ce qui présentait le double avantage de ne pas le combler et de réduire au minimum les emprises au sol, on décida, probablement pour des raisons de sécurité et de solidité, de l'implanter sur la terre ferme. Le choix se porta alors le long du boulevard de l'Ouest, à l'emplacement des deux pavillons existants. Cette partie du site avait de plus comme avantage, bien que comportant de beaux arbres, d'être la moins boisée et de permettre aux classes d'être orientées est-sud-est, comme préconisé par les Instructions du 28 janvier 1949. Enfin, R. Petit avait résolu la délicate question de la permanence du fonctionnement des cours en établissant un

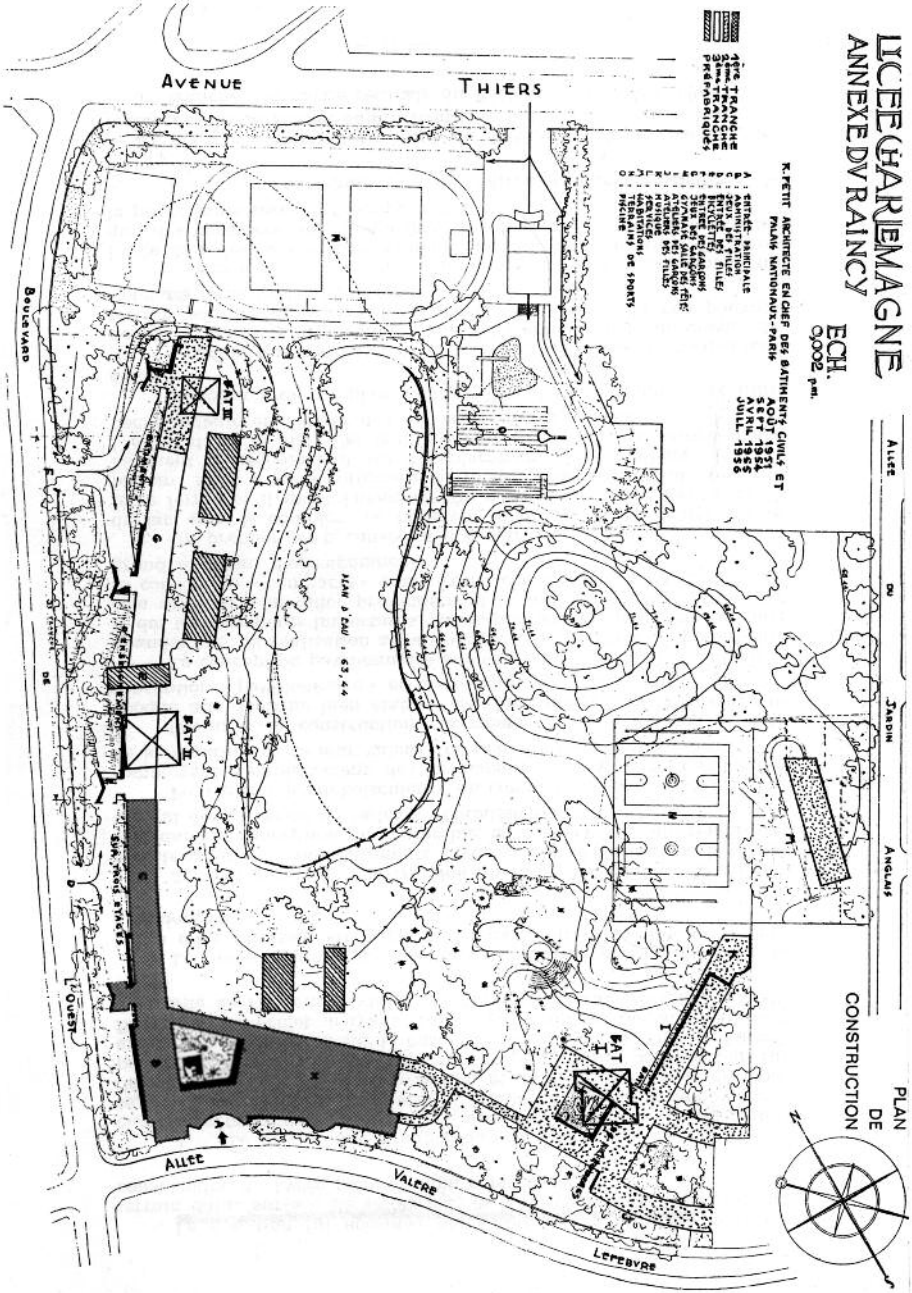

8. Plan de construction

Y figurent l'implantation des nouveaux bâtiments, ceux à démolir ainsi que les courbes de niveaux. La rive nord du lac est bordée par les installations sportives de la ville.

9. Théâtre de verdure

projet fractionnable en plusieurs tranches et en faisant édifier le bâtiment d'enseignement par ses deux extrémités, la partie centrale où étaient situés les bâtiments à démolir constituant la dernière partie de la construction.

Une grande partie des bâtiments est conçue sur pilotis et des circulations couvertes furent aménagées pour les relier. L'espace abrité au rez-de-chaussée du bâtiment d'enseignement joue le rôle de préau, tout en permettant aux passants de jouir de la vue sur le parc depuis la rue. Depuis leurs classes disposées côté jardin (rejetant les escaliers hors œuvre sur la rue) les élèves avaient ce même privilège, grâce aux larges baies vitrées. Munies de menuiseries métalliques à châssis coulissants, elles permettaient une ouverture maximum donnant une impression de plein air.

Les 70 salles de classes, conformément au programme élaboré en 1950 puis modifié en 1952 afin d'atteindre 1250 élèves, se répartissent sur trois étages. Ceux-ci couvrent au rez-de-chaussée les bureaux de l'administration et sont couronnés par un étage partiel réservé aux deux salles de dessin. Comme le précisent les instructions de 1949, les salles de cours sont isolées de l'extérieur par un large couloir. Leur surface varie de 56 m² (enseignement général) à 70 m² (spécialisées), soit une capacité maximum de 35 élèves. Tables et estrades sont orientées vers le sud-ouest afin de permettre aux élèves de recevoir la lumière directe, au moins du côté gauche, pour éviter les ombres portées en écrivant.

Au delà du programme imposé, l'architecte chercha par différents moyens à tirer parti du site en proposant des aménagements originaux comme l'amphithéâtre de verdure et en créant des vues privilégiées vers le parc et l'étang, notamment depuis le restaurant scolaire ou depuis l'entrée principale.

10. Piscine
Éclairée par un dôme en pavés de verre, cette piscine n'existe plus aujourd'hui.

11. Carte postale du lycée
Prise depuis le boulevard de l'Ouest dans les années 1960. Contrairement à aujourd'hui, le mur pignon n'est pas décoré de céramiques bleues.

UN PARTI PRIS [ARCHITECTURAL ET DÉCORATIF] AUDACIEUX

Programmé juste après guerre, ce lycée à la polychromie joyeuse constitue un exemple original au sein du paysage scolaire des Trente Glorieuses.

12. Vue panoramique du bâtiment d'enseignement

S'inspirant des modèles de la période précédente (fenêtres en bandeau favorisant l'ensoleillement et l'aération ; usage de la mosaïque et du vitrail en décoration), cet édifice inaugure certaines problématiques à venir. Le bâtiment d'enseignement est en effet une barre de 220 m constituée d'une trame régulière de 6,25 m. Ce principe de trame sera retenu par la suite (circulaire ministérielle du 1er septembre 1952) en passant à 1,75 m. Pour réaliser un bâtiment galbé susceptible de s'appuyer sur le terre-plein résultant d'un aménagement paysager réalisé à la fin du XVIIIe siècle, l'architecte eut recours à une succession de tracés polygonaux à côtés rectilignes. Il s'ingénia à diversifier les volumes et matériaux, mettant ainsi en valeur la spécificité des fonctions. Pour le bâtiment d'enseignement, l'ossature fut ainsi laissée brute de décoffrage, la toiture réalisée en cuivre sur tasseaux de bois, tandis que le mur pignon sur rue fut orné de briques vernissées et les bureaux de l'administration conçus en saillie.

13. Bâtiment d'enseignement
Le léger galbe du bâtiment sera également la solution adoptée pour le lycée de Vincennes (P. Sirvin et A. Schmitz arch., 1955-1960).

Un souci du détail et une recherche permanente semblent également avoir guidé l'architecte : dôme en pavés de verre couvrant la piscine, pilotis en béton légèrement effilés, rampe de l'escalier d'honneur ou encore toiture carénée pour abriter les salles de dessin.

Le lycée va également bénéficier de la procédure du 1% artistique créée en 1951. R. Petit put ainsi consacrer 1% du coût de la construction du lycée à la réalisation d'œuvres d'art, qu'il confia à neuf jeunes artistes recommandés par le directeur de l'école nationale supérieure des Beaux-Arts, Nicolas Untersteller. Sept œuvres furent au total commandées : quatre pour le bâtiment d'enseignement et trois pour les bâtiments annexes. C'est ainsi que dès l'entrée du lycée, une sculpture aujourd'hui disparue, en ciment noir coulé (Philippe Thill, sculpteur) évoquant la jeunesse accueillait les lycéens.

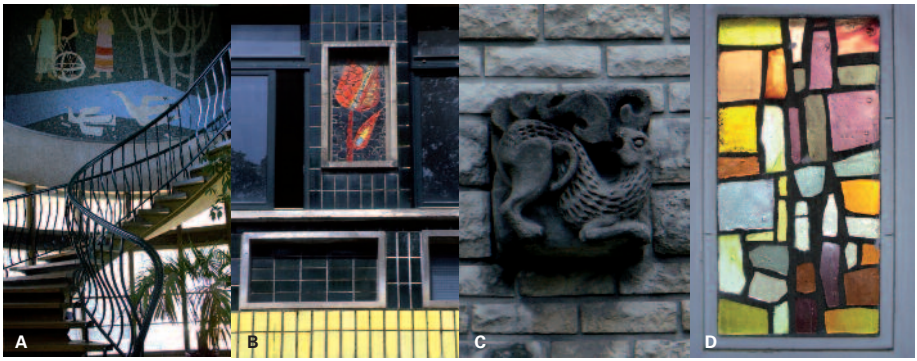

14. Œuvres réalisées au titre du 1% artistique

A : Les Arts, les Sciences et les Lettres. Henri Van Moe. Fresque-mosaïque dans l'escalier majeur du bâtiment d'enseignement. **B :** La Faune et la Flore, Jocelyne Antoine et Marie-Thérèse Dufresne. Panneaux-mosaïque sur la façade sud-est du bâtiment d'enseignement. **C :** Les Quatres éléments (le Feu illustré par un dragon). Sculpture de Jacques Coquillay sur les escaliers hors œuvre du bâtiment d'enseignement. **D :** Les Saisons et les éléments. Defaux et Bruneaux. Vitraux situés dans les escaliers hors œuvre du bâtiment d'enseignement.

15. Panneaux de mosaïque en pâte de verre exposés dans la cour de l'école nationale supérieure des Beaux-Arts avant montage.

Ces panneaux furent réalisés avec des chutes de pâte de verre récupérées par les deux jeunes artistes (Jocelyne Antoine et Marie-Thérèse Dufresne) dans l'atelier d'un important fabricant d'émaux et de dalles de verre, la Société Albertini.

Soucieux également « d'égayer l'entrée et la sortie des élèves », la décoration la plus caractéristique est placée dans les claustras des verrières d'escaliers du bâtiment d'enseignement (Defaux et Bruneaux, artistes peintres), illustrant le thème des saisons et des quatre éléments.
La nature (faune et flore) et l'enseignement sont les deux autres thématiques déclinées dans le programme décoratif approuvé en 1957. Représenté sous une forme allégorique, l'enseignement est réservé aux intérieurs des bâtiments : « L'Esprit animant la matière » (salle des fêtes) par Henri Thomas, « L' Ancien et le Nouveau monde » (gymnase) par Esther Gorbato, etc.

[RECONNAISSANCE] ET [PRÉSERVATION]

« Si le Lycée d'État du Raincy est sans conteste un de nos beaux lycées, il le doit non seulement à sa belle architecture, mais aussi au site privilégié qui lui sert de cadre […] ».

Ainsi commence la monographie de ce lycée écrite par M. Christmann, son premier directeur, une vingtaine d'années après sa construction. Alsacien, M. Christmann a choisi de donner comme nom au lycée celui d'un autre Alsacien : Albert Schweitzer, prix Nobel en 1952. Le dévouement de ce célèbre médecin, mort en 1965, devait constituer un exemple pour les élèves.

L'augmentation rapide des effectifs (1 000 élèves en 1956, 2 343 en 1963) donna raison au choix de son site d'implantation. En 1963, la première association des anciens élèves du lycée du Raincy est créée. Deux autres associations lui succéderont, dont l'Association des Anciens Elèves du Lycée Schweitzer (AAELS) récréée en 1995 à l'occasion du cinquantième anniversaire du lycée. Nombreux sont les anciens élèves, membres de cette association, à avoir conservé d'agréables souvenirs de l'ambiance qui régnait dans ce lycée et du cadre privilégié dans lequel ils étudiaient.
En l'espace de soixante ans, ce lycée a compté parmi ses élèves quelques personnes célèbres comme la chanteuse Sylvie Vartan, le pilote automobile Henri Pescarolo ou encore le spationaute Jean-Pierre Haigneré qui intègre le lycée en « math Spé ».

Les premières classes préparatoires aux grandes écoles ouvrent à la rentrée 1963 alors même que se mettait en place la réforme modifiant l'organisation de l'enseignement du second degré. Elle aura pour conséquence la disparition des classes du 1er cycle en 1972. Si cette réforme permet pendant quelques années de juguler le nombre des élèves, le seuil critique des 2 300 élèves est de nouveau atteint en 1991.
Des travaux d'extension et de réfection sont alors entrepris en 1992-1994, dont certains

16. Classe de 4e, 1957-1958
Sylvie Vartan (4e rang au centre).

17. Vue du restaurant scolaire avec sa verrière pyramidale construite dans les années 1990

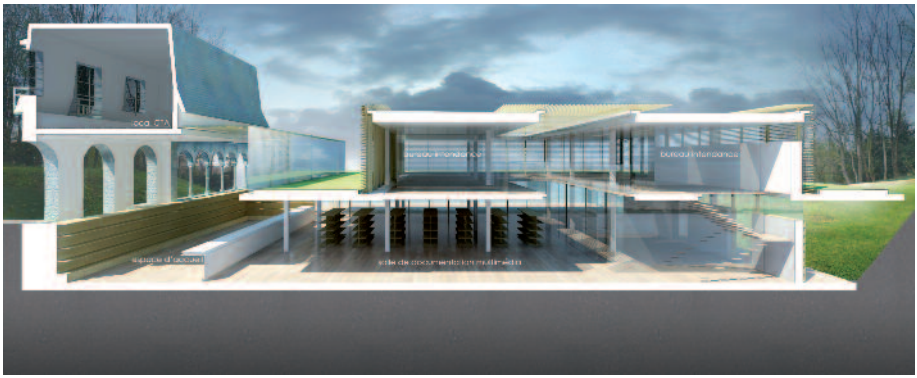

18. Coupe perspective de l'orangerie et du bâtiment H.
Le projet de l'agence Faloci vise notamment à la démolition d'un bâtiment provisoire construit en 1992 et à la reconstruction d'un nouveau qui viendra s'adosser sur le flan nord-est de l'orangerie réhabilitée à cette occasion. L'orangerie du XVIIIe siècle, mémoire du lieu, est valorisée par sa position dominante qui surplombe l'ensemble, le nouveau bâtiment venant s'accrocher à elle par le vide (extraits du dossier du projet de restructuration partielle du lycée, 2010).

modifièrent des dispositifs d'origine mis en place par R. Petit. Une grande partie du rez-de-chaussée du bâtiment d'enseignement fut ainsi vitrée pour accueillir de nouvelles classes, et le patio du restaurant, conçu notamment pour que l'architecture et son environnement entretiennent un rapport privilégié, fut couvert par une verrière pyramidale pour constituer une extension de la salle de repas.

En 2002, l'inscription du lycée ainsi que des bâtiments connexes au titre des Monuments historiques s'appuie sur un rapport soulignant qu'il est « une des plus belles réalisations scolaires du département et, par la préservation de la plupart de ces éléments qualitatifs d'origine, un des seuls lycées de la région parisienne à n'avoir pas subi de transformations intempestives ».
Cette protection impose que tous projets ou travaux soient soumis aux services compétents garants de sa préservation et de l'adéquation des projets d'extension ou de restructuration avec le bâti existant. C'est ainsi que Pierre-Louis Faloci, lauréat de l'appel d'offres lancée en 2008/2009 par la région Ile-de-France visant à la restructuration partielle du lycée, propose de retrouver la modénature initiale du restaurant scolaire, par le remplacement de la verrière posée en 1992 par une autre plate et zénithale, et par la requalification de ses espaces intérieurs (restauration rapide au rez-de-chaussée, salle à manger au 1er étage).

Elle va être également l'occasion de restaurer le bâtiment d'enseignement, victime de la dégradation des carreaux de céramiques (gélifs), de l'oxydation des aciers (appuis de fenêtre, saillies des linteaux), du décollement des mosaïques des panneaux décoratifs ou encore de l'éclatement localisé du béton.

« Cette brochure sur le lycée Albert Schweitzer du Raincy constitue un nouvel élément de mise en valeur de l'histoire riche et originale du territoire départemental. Dans une période de profonds changements, cette connaissance de notre héritage culturel vise, également, à favoriser la réflexion de chacun pour la constitution d'un avenir solidaire en Seine-Saint-Denis. »

Claude Bartolone
Président du Conseil général
Député de la Seine-Saint-Denis

CRÉDITS

En couverture
Plan masse, *Architecture d'aujourd'hui*, n°94, 1961
Photo de classe Terminale B2, 1972-1973, collection AAELS, photo David & Vallois
Vue du lycée depuis l'Allée Valère Lefebvre, collection AAELS

Photographies
Collection AAELS : 2, 7, 10 (photo David & Vallois); 12 (photo J. Lienard); 16 (studio Marcel Porte); 6,13
Archives de Mme Tournon-Branly : 5
Hélène Caroux : 9, 14 A-C-D, 17
François Delandre : 14 B
Jocelyne Antoine : 15

Autres illustrations
Documents conservés aux Archives nationales: AJ168561 : 1, 2 ; 377/AP/294 : 5. Clichés atelier photographique des Archives nationales
Archives Départementales de la Seine-Saint-Denis : 4, 12
Christmann, « Le lycée du Raincy - naissance et développement d'un lycée de 1945 à 1967 », sd. : 9
Agence Faloci - chefs de projet : Cédric Fenelon / Benjamin Levy : 19

Texte et recherche documentaire
Hélène Caroux (service du patrimoine culturel, Conseil général de la Seine-Saint-Denis)

Direction éditoriale
Jean-Barthélemi Debost (service du patrimoine culturel, Conseil général de la Seine-Saint-Denis)

Mise en page
Krzysztof Sukiennik

BIBLIOGRAPHIE

Baratault A.-C., *A l'école du patrimoine, l'architecture scolaire. L'exemple de la Seine-Saint-Denis*, SCEREN-CRDP académie de Créteil, 2006.
Carrié B., « Plaidoyer pour la sauvegarde de l'architecture des Trente glorieuses », *EAV*, n°9, 2003-2004, pp. 38-49.
Christmann, *Le lycée du Raincy - naissance et développement d'un lycée de 1945 à 1967*, sd.
« Le nouveau lycée mixte du Raincy », *L'architecture française*, n°203-204, sept. 1959, p. 31-35.
Muller J., *Le Parc du Raincy et ses jardins du XIIe au XXIe siècle*, livret de l'Exposition, 2006.
Vincent D., *Paul Tournon architecte : 1881-1964*, Paris, 1976.

SOURCES

CAC 19880466, art 36, CAC 19900624 art 4, CARAN AJ521273, CARAN AJ68561
Inizan, Ch., « Le Raincy, Lycée Albert-Schweitzer », dossier de recherche, DRAC Ile-de-France, 2002.

REMERCIEMENTS

Agence P.L. Faloci, M. Balekdjian (AAELS), Mme Châtelet (école supérieure d'architecture de Strasbourg), Mme Christmann, M. Creusy, Mme Erhel, Mme Hagenmuller (Région Ile-de-France), Mme Herry (DRAC Ile-de-France), Mme Muller, Mme Tournon-Branly

île de France

Le Service du patrimoine culturel du Conseil général de la Seine-Saint-Denis participe à la compréhension de l'histoire du territoire et de ses habitants à partir des données archéologiques et de l'inventaire du patrimoine bâti.

Conseil général de la Seine-Saint-Denis
Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs, Service du patrimoine culturel
93006 Bobigny Cedex — 01 43 93 75 32 — ppeltier@cg93.fr — www.seine-saint-denis.fr

PATRIMOINE en Seine-Saint-Denis
www.atlas-patrimoine93.fr

ISBN 978-2-909851-39-6 — Conception BelleVille 2004 — Réalisation DCPSL 2011 — Direction de la Communication